

Lieu historique Bar U — Plan de plantation riveraine, secteurs 1, 6, 11, & 12



Contact

Brent O’Rae,
 Conseiller en programmes
 environnementaux
 Téléphone: (403) 292-4739
 Courriel: brent.ora@pc.gc.ca

Lieu historique Bar U Plan de plantation riveraine Plan de localisation

Liste des dessins	No. Feuillet
1. Plan de localisation	1
2. Plan des sites 1, 11 et 12	2
3. Plan du site 6	3
4. Tableaux de plantation détaillés	4
5. Spécifications	5-10

Notes

Il s’agit d’un projet de plantations riveraines et aucune perturbation des sols n’est permise à l’exception de ce qui est nécessaire pour installer les matériaux de plantations dans le sol. Il ne sera pas permis d’utiliser des équipements dans les secteurs riverains et sur les berges.

Les matériaux de plantation ne sont pas déjà disponibles et doivent être commandés sur mesure à l’avance.

Les peupliers présents à l’intérieur de l’empreinte seront protégés à l’aide d’un fil de fer d’au moins 3 pieds de hauteur

Des clôtures d’exclusion pour les castors seront installées le long du secteur 1 durant la première saison de croissance.



NAD83/Alberta 3TM ref merid 114 W

FINAL
 7 Novembre 2022
 Feuillet 1 de 3

**Lieu historique Bar U
Plantations de
restauration riveraine :**

Pour usage de l'entrepreneur

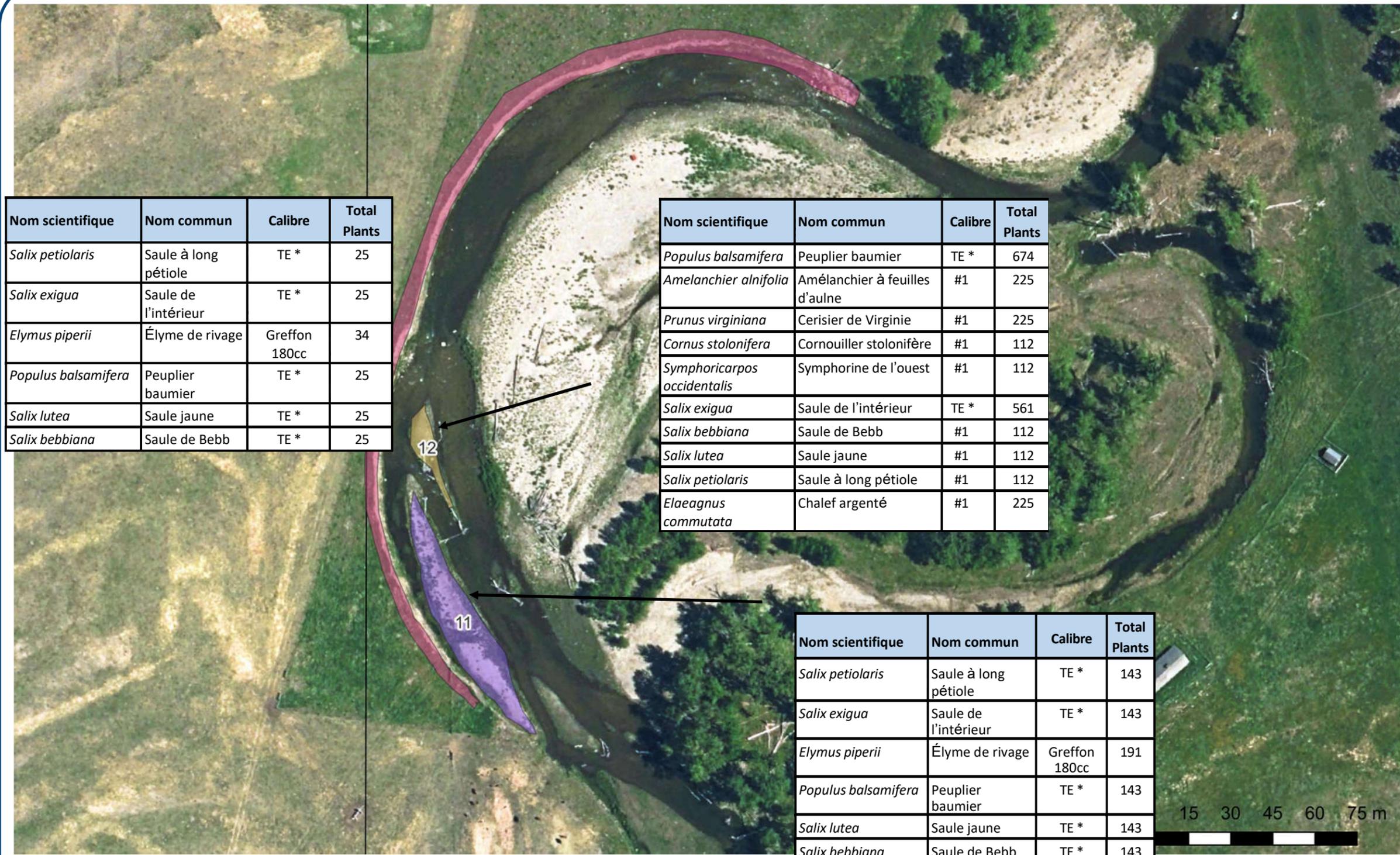
- Polygon 1**
- Polygon 11**
- Polygon 12**

**Exclure les
polygones 1 et
12 du travail**

Échelle : 1 à 1000

NAD83/Alberta 3TM ref merid 114 W

FINAL
7 Novembre 2022
Feuillet 2 de 3



Polygone 1: La plantation sera effectuée de la ligne naturelle des hautes eaux jusqu'au dessus de la berge. Ne pas planter plus loin que 2m derrière le haut de la berge. Les plantations devraient être placées de façon aléatoire dans ce secteur avec une distribution plutôt uniforme du matériel végétal.
Le polygone 1 est de 2 245m² et sera planté à un taux de 1 plant/ m²

Polygone 12 : Ce polygone devrait être planté partout au-dessus de la ligne des hautes eaux.
Le polygone 12 est de 169 m² et sera planté à un taux de 0,65 plants / m²

Polygone 11 : Planter partout au-dessus de la ligne des hautes eaux.
Le polygone 11 est de 955 m² et sera planté à un taux de 0,65 plants / m²





Nom scientifique	Nom commun	Calibre	Total Plants
<i>Salix exigua</i>	Saule de l'intérieur	Tuteur enraciné	163
<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	Tuteur enraciné	163
<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	Tuteur enraciné	163

**Lieu historique Bar U
Historic Site
Plantations de
restauration riveraine :**

Pour usage de l'entrepreneur

 **Polygon 6**

Échelle : 1 à 1000

NAD83/Alberta 3TM ref merid 114 W

Ce polygone inclut la berge sapée et le haut de la berge. Le bord de l'eau se déplace avec l'érosion et la plantation devrait se faire à partir d'au-dessus de la ligne d'eau et sur le haut de la berge. La plantation continuera en moyenne 2m plus loin que le haut de la berge.

Les plantations doivent être placées de façon aléatoire dans l'ensemble de l'empreinte et distribuées de façon relativement uniforme. Une distance de 1m de tout arbre mature et large arbuste (>2m de hauteur) doit être respectée et ces secteurs de plantation peuvent s'étendre au-delà de 2m plus loin que le haut de la berge.

Les piquets enracinés seront de 1m de hauteur avec un minimum de 250mm d'enracinement dans le sol.

Le polygone 6 est de 1306m² et sera planté à un taux de 0,38 plants /m²



Tableau 1: Polygone 4 SAnA5 Agropyre du Nord – Élyme velue

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plantes/m ²	Superficie (m ²)	Total de Plantes
Popubal	<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier	#1	0.2	2751	550
Amelaln	<i>Amelanchier alnifolia</i>	Amélanchier à feuilles d'aulne	#1	0.01	2751	28
Prunvir	<i>Prunus virginiana</i>	Cerisier de Virginie	#1	0.01	2751	28
Cornsto	<i>Cornus stolonifera</i>	Cornouiller stolonifère	#1	0.01	2751	28
Sympocc	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>	Symphorine de l'ouest	#1	0.01	2751	28
Potefru	<i>Potentilla fruticosa</i>	Potentille frutescente	#1	0.005	2751	14
Saliexi	<i>Salix exigua</i>	Saule de l'intérieur	#1	0.005	2751	14
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	#1	0.01	2751	28
Salilut	<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	#1	0.01	2751	28
Salipet	<i>Salix petiolaris</i>	Saule à long petiole	#1	0.005	2751	14
Elaecom	<i>Elaeagnus commutata</i>	Chalef argenté	#1	0.01	2751	28

Tableau 2: Polygone 5 SAnA5 Agropyre du Nord – Élyme velue

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plant es/m ²	Superficie (m ²)	Total de Plantes
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	#1	0.5	3325	1663
Saliexi	<i>Salix exigua</i>	Saule de l'intérieur	#1	0.5	3325	1663

Tableau 3: Polygone 6 SASC6 PI/Shépherdie/Élyme velue

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plantes /m ²	Superficie (m ²)	Total de Plantes
Saliexi	<i>Salix exigua</i>	Saule de l'intérieur	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.125	1306	163
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.125	1306	163
Salilut	<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.125	1306	163

Tableau 4: Polygone 7 SAsC6 PI/Shépherdie/Élyme valeur

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plantes/m ²	Superficie (m ²)	Total de Plantes
Popubal	<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier	#1	0.05	5739	287
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	#1	0.025	5739	143
Amelaln	<i>Amelanchier alnifolia</i>	Amélanchier à feuilles d'aulne	#1	0.025	5739	143
Prunvir	<i>Prunus virginiana</i>	Cerisier de Virginie	#1	0.025	5739	143
Elaecom	<i>Elaeagnus commutata</i>	Chalef argenté	#1	0.025	5739	143
Sympocc	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>	Symphorine de l'ouest	#1	0.005	5739	29
Rosawoo	<i>Rosa woodsii</i>	Rosier de Woods	#1	0.005	5739	29
Salilut	<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	#1	0.0125	5739	72
Cornsto	<i>Cornus stolonifera</i>	Cornouiller stolonifère	#1	0.025	5739	143

Tableau 5: Polygone 8 SAN5 Agropyre du Nord – Élyme valeur

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plante s/m ²	Superfici e (m ²)	Total de Plantes
Popubal	<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier	#1	0.05	3386	169
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	#1	0.025	3386	85
Amelaln	<i>Amelanchier alnifolia</i>	Amélanchier à feuilles d'aulne	#1	0.025	3386	85
Prunvir	<i>Prunus virginiana</i>	Cerisier de Virginie	#1	0.025	3386	85
Elaecom	<i>Elaeagnus commutata</i>	Chalef argenté	#1	0.025	3386	85
Sympocc	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>	Symphorine de l'ouest	#1	0.005	3386	17
Rosawoo	<i>Rosa woodsii</i>	Rosier de Woods	#1	0.005	3386	17
Salilut	<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	#1	0.0125	3386	42
Cornsto	<i>Cornus stolonifera</i>	Cornouiller stolonifère	#1	0.025	3386	85

Tableau 6: Polygone 9 SAN5 Agropyre du Nord - Élyme valeur

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plante s/m ²	Superfici e (m ²)	Total de Plantes
Popubal	<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier	#1	0.05	13659	683
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	#1	0.025	13659	341
Amelaln	<i>Amelanchier alnifolia</i>	Amélanchier à feuilles d'aulne	#1	0.025	13659	341
Prunvir	<i>Prunus virginiana</i>	Cerisier de Virginie	#1	0.025	13659	341
Elaecom	<i>Elaeagnus commutata</i>	Chalef argenté	#1	0.025	13659	341
Sympocc	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>	Symphorine de l'ouest	#1	0.005	13659	68
Rosawoo	<i>Rosa woodsii</i>	Rosier de Woods	#1	0.005	13659	68
Salilut	<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	#1	0.0125	13659	171
Cornsto	<i>Cornus stolonifera</i>	Cornouiller stolonifère	#1	0.025	13659	341

Tableau 7: Polygone 11 SAsA18 Épilobe/Fétuque de l'Altaï

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plantes/m ²	Superficie (m ²)	Total de Plantes
Salipet	<i>Salix petiolaris</i>	Saule à long pétiole	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.15	955	143
Saliexi	<i>Salix exigua</i>	Saule de l'intérieur	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.15	955	143
Elympip	<i>Elymus piperii</i>	Élyme de rivage	Greffon 180cc	0.2	955	191
Popubal	<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.15	955	143
Salilut	<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.15	955	143
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.15	955	143

Tableau 8: Polygone 13 SAsC6 PI/Shépherdie/Élyme velue

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plantes/m ²	Superficie (m ²)	Total de Plantes
Popubal	<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier	#1	0.05	6986	349
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	#1	0.025	6986	175
Amelaln	<i>Amelanchier alnifolia</i>	Amélanchier à feuilles d'aulne	#1	0.025	6986	175
Prunvir	<i>Prunus virginiana</i>	Cerisier de Virginie	#1	0.025	6986	175
Elaecom	<i>Elaeagnus commutata</i>	Chalef argenté	#1	0.025	6986	175
Sympocc	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>	Symphorine de l'ouest	#1	0.005	6986	35
Rosawoo	<i>Rosa woodsii</i>	Rosier de Woods	#1	0.005	6986	35
Salilut	<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	#1	0.0125	6986	87
Cornsto	<i>Cornus stolonifera</i>	Cornouiller stolonifère	#1	0.025	6986	175

Tableau 9: Polygone 14 SAnA5 Agropyre du Nord – Élyme velue

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Calibre	Plantes/m ²	Superficie (m ²)	Total de Plantes
Popubal	<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.15	1144	172
Potefru	<i>Potentilla fruticosa</i>	Potentille frutescente	#1	0.05	1144	57
Saliexi	<i>Salix exigua</i>	Saule de l'intérieur	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.1	1144	114
Salibeb	<i>Salix bebbiana</i>	Saule de Bebb	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.05	1144	57
Salilut	<i>Salix lutea</i>	Saule jaune	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.05	1144	57
Salipet	<i>Salix petiolaris</i>	Saule à long petiole	Pieu enraciné de 0,7 gallon	0.05	1144	57
Elaecom	<i>Elaeagnus commutata</i>	Chalef argenté	#1	0.05	1144	57

Tableau 10: Polygone 17 (Ligne 2 dans le polygone 11) SAsC6 PI/Shépherdie/Élyme velue

Code de 7 lettres	Nom Scientifique	Nom Commun	Plantes/m ²	Superficie (m ²)	Total de Plantes
Elympip	<i>Elymus piperii</i>	Élyme de rivage	3	43	129
Saliexi	<i>Salix exigua</i>	Saule de l'intérieur	3	43	129

Annexe C - Spécifications

1 Approvisionnement en matériel végétal vivant

Les directives suivantes doivent être suivies pour tous les matériaux végétaux fournis par l'entrepreneur :

- Les végétaux nécessaires à la plantation sont précisés dans la liste de matériaux de plantation (Annexe B) et dans les figures de l'Annexe A.
- Tous les végétaux doivent être conformes aux espèces et aux lignées indigènes (lots de semences sauvages) et les cultivars horticoles ne sont pas acceptés. Parcs Canada se réserve le droit d'inspecter le matériel végétal avant l'installation et de rejeter le matériel qui ne répond pas aux spécifications.
- Seules les plantes cultivées localement à partir de matériel source (c.-à-d. graines ou boutures) recueilli dans les sous-régions naturelles et les écosites applicables du sud de l'Alberta seront acceptées.
- Les plantes provenant de l'extérieur de la région ne seront pas acceptées à moins d'avoir reçu l'approbation préalable de Parcs Canada.
- En cas de rupture de stock d'une espèce identifiée, le remplacement par un calibre plus grand ou plus petit, ou par une autre espèce, devra être approuvé par Parcs Canada avant l'achat.
- Le matériel végétal doit être structurellement sain, bien équilibré, en bonne santé, vigoureux, avoir des habitudes de croissance normales, un système racinaire fibreux et solide, et une motte de racines intacte lorsqu'elle est retirée du contenant.
- Le matériel végétal doit être exempt d'agents pathogènes et d'infestations d'insectes.
- Calibre des plantes en pot
 - Des pots de 1 gallon seront utilisés, sauf indication contraire.
 - Des plantes plus grandes peuvent être acceptées, mais les plantes plus petites ne seront pas acceptées.
- Greffons vivants
 - Tous les greffons seront de 180 cm³ ou plus.
 - Les greffons doivent être complètement enracinés et résistants.
- Boutures enracinées vivantes
 - Toutes les boutures vivantes doivent provenir d'un rayon de 200 km du Ranch Bar U et de l'Alberta (à moins d'obtenir l'approbation préalable de Parcs Canada).
 - Pour les boutures enracinées, le matériel doit être récolté pendant la saison de dormance et enraciné pendant au moins trois mois avant l'installation.
 - Les boutures seront fidèles à l'espèce, exemptes de maladies, d'infestations d'insectes, d'œufs d'insectes, de dommages causés par les rongeurs, de fissures et d'autres abrasions ou cicatrices.
 - Les boutures seront raisonnablement droites pour permettre l'installation selon les méthodes décrites dans les présentes spécifications.

- Les boutures enracinées doivent mesurer au moins 1,5 m de haut. Des boutures plus hautes sont autorisées, mais pas plus courtes.
- Les boutures enracinées doivent avoir une zone d'enracinement d'au moins 250 millimètres (mm) de haut et d'au moins 75 mm de diamètre.
- Les boutures enracinées doivent être bien enracinées et capables de retenir la terre sur le tuteur et autour des racines.
- Les boutures enracinées doivent avoir des feuilles bien développées au sommet de la bouture sur des branches d'au moins 100 mm de long.
- Les boutures enracinées n'ont pas besoin d'avoir des feuilles en dessous des 200 mm supérieurs de la tige, et il est préférable que la partie inférieure de la tige soit dépourvue de feuilles puisqu'elle sera installée dans le sol.
- En cas d'utilisation de matériel enraciné, les exigences relatives au diamètre de la tige ne s'appliquent pas tant que le matériel présente des feuilles saines sur les 20 % supérieurs de la tige.
- Les boutures enracinées doivent être acclimatées au climat local avant d'être installées pendant au moins deux semaines à l'extérieur (ceci est particulièrement important pour les installations en septembre-octobre).
- Pour toutes les activités de plantation qui ont lieu avant le 1er juin ou après le 15 septembre, toutes les plantes vivantes fournies doivent être en dormance ou entrer en dormance, selon la saison.
 - Les boutures de saule enracinées doivent être installées après la dernière gelée et avant le 30 juin.

2 Entreposage et manipulation des plantes vivantes

2.1 Livraison et stockage sur site

- Transport du matériel :
 - Protéger le matériel végétal contre les dommages pendant le transport. Veiller à ce que le matériel soit chargé de manière à éviter tout écrasement ou autre dommage pendant le transport.
 - Si la distance de livraison est inférieure à 30 km et que le véhicule roule à une vitesse inférieure à 80 km/h, attacher des bâches autour des plantes ou au-dessus de la caisse du véhicule.
 - Si la distance de livraison est supérieure à 30 km ou si le véhicule roule à plus de 80 km/h, utiliser un véhicule fermé.
 - Livrer le matériel sur le site dans l'emballage d'origine de la pépinière, étiqueté avec l'espèce et les informations applicables du producteur.
- Le matériel végétal sera livré par le producteur selon les besoins et ne sera pas laissé non planté sur le site du projet sans un entreposage et un arrosage adéquats.
 - La livraison en lots suffisants pour 1 à 2 jours de plantation réduira les besoins de soins sur le site et les risques pour les matériaux vivants entre la livraison et la plantation.
- Protéger le matériel végétal du gel, de la chaleur excessive, du vent et du soleil pendant la livraison et l'entreposage sur le site.

- Stocker les plantes à l'extérieur, à la lumière diffuse du soleil et exposées à la longueur du jour.
- Protéger les plantes pendant le transport et jusqu'à leur plantation sur le site, à l'aide d'une bâche ou d'une autre couverture appropriée afin d'éviter un dessèchement excessif dû au soleil et au vent, ainsi qu'un bris du au vent et à l'équipement.
- Veiller à ce que les plantes ne se dessèchent pas (un arrosage régulier est nécessaire si la plantation n'a pas lieu immédiatement).
- Ne jamais entreposer sur les bords de route asphaltés ou exposés en plein soleil.
- Ne retirer les boutures des conteneurs qu'immédiatement avant la plantation afin d'éviter le dessèchement du matériel de plantation.
- Protéger le feuillage et les mottes de racines à l'aide de produits anti-desséchants et de bâches, lorsque l'utilisation d'un véhicule fermé n'est pas possible en raison de la taille et du poids du matériel végétal.
- L'entrepreneur doit confirmer auprès de Parcs Canada les plantes à apporter sur le site avant de commencer l'installation.

2.2 Manipulation

- Manipuler les boutures avec un soin et une habileté raisonnables en tout temps pour éviter de blesser les troncs, les branches, les tiges et les racines.
- Remplacer le matériel végétal endommagé après la livraison, sans frais supplémentaires pour Parcs Canada.

3 Installation du matériel vivant

- Tous les végétaux seront plantés avant le 30 juin ou après le 15 septembre afin d'éviter la plantation par temps sec.
- Avant la plantation, l'entrepreneur organisera une réunion sur place avec Parcs Canada pour confirmer la disposition de la plantation, la qualité des matériaux, les inspections, le calendrier, l'installation et les procédures d'entretien.
 - Ne pas utiliser de plantes dont les mottes de terre ont été fissurées ou brisées avant ou pendant la plantation.
 - Les plantes mortes ou malades ne doivent pas être plantées.
 - Remplacer le matériel végétal endommagé après la livraison, sans frais supplémentaires pour Parcs Canada.
- L'entrepreneur maintiendra un superviseur qualifié et expérimenté à temps plein sur le site du projet pendant l'aménagement et pendant la plantation afin de confirmer l'aménagement et d'assurer la liaison avec Parcs Canada en cas de problème.
- La densité cible globale de plantation pour chaque polygone et chaque espèce est indiquée dans les tableaux de plantation des figures (et utilisée pour déterminer le nombre de plants requis) ; toutefois, la plantation sera effectuée de façon aléatoire avec un espacement variable et un ordre des espèces afin qu'il n'y ait pas de lignes visibles de plants et pour reproduire le mieux possible une zone naturelle (c.-à-d. ne pas planter en rangs ou en gros " bouquets " d'une seule espèce).

- S'assurer que le matériel planté n'est pas excessivement sec. Un arrosage avant la plantation peut être nécessaire pour éviter que les plantations ne se dessèchent si l'on n'attend pas d'humidité ou de pluie imminente (et si le matériel à installer n'est pas sénéscent).
- Toutes les plantes vivantes seront installées à la main (pelles et truelles) en creusant de petits trous dans la terre végétale et le gravier en fonction de la taille du matériel à planter.
- Réduire au minimum l'ensemble des déplacements sur les surfaces plantées afin d'éviter d'endommager les plantes nouvellement installées.
- Veiller à ce que tous les conteneurs, emballages, plastiques, étiquettes, etc. soient régulièrement ramassés et enlevés du site pour être éliminés.

3.1 Matériel en pot

- Creusez un trou légèrement plus grand que la taille du pot.
- Retirez la plante du conteneur. Retirez les plantes des conteneurs au fur et à mesure que la plantation progresse ; l'exposition au soleil et au vent peut rapidement dessécher la motte de racines. Si la motte est sèche, il faut la réhumidifier avant la plantation.
- Remuez délicatement la base et les côtés de la motte de racines afin d'ameublir les racines et la motte de terre. Ne pas trop remuer pour ne pas perdre de terre et libérer les racines.
- Insérer la plante dans le trou creusé jusqu'au fond (contact étroit à la base) de manière à ce que le dessus du matériel de rempotage soit légèrement en dessous (~2 à 3 cm) de la surface du sol environnant.
- La terre excavée sera remblayée dans tous les espaces le long des côtés et pressée doucement (pression manuelle) en place pour minimiser les espaces d'air sans compacter la zone. Le matériel de rempotage des pépinières est plus susceptible de se dessécher en raison de sa forte teneur en tourbe.
- Appuyez fermement avec la main autour de la base du tuteur pour fixer la plante en place.
- Retirer toutes les étiquettes, les drapeaux, etc. de la plante et les collecter en vue de leur élimination hors site.

3.2 Tuteurs enracinés

- Creusez un trou légèrement plus grand que la taille du pot ; les tuteurs enracinés seront plantés à une profondeur de 300 à 500 mm, le trou doit donc être au moins aussi profond.
- Retirer le tuteur enraciné du conteneur. Retirez les tuteurs enracinés des conteneurs au fur et à mesure que la plantation progresse ; l'exposition au soleil et au vent peut rapidement dessécher la motte de racines. Si la motte est sèche, il faut la réhumidifier avant la plantation.
- Remuez doucement la base et les côtés de la motte de racines pour détacher les racines et la motte de terre. Ne pas trop remuer pour ne pas perdre de terre et libérer les racines.

- Insérer le tuteur enraciné dans le trou creusé jusqu'au fond (contact serré à la base) de manière à ce que le dessus du matériel de rempotage soit légèrement en dessous (~2 à 3 cm) de la surface du sol environnant.
- La terre excavée sera remblayée dans tous les espaces le long des côtés et pressée doucement (pression manuelle) en place pour minimiser les espaces d'air sans compacter la zone.
- La terre excavée sera ensuite placée autour de la base du tuteur et recouvre complètement le matériel d'empotage afin d'éviter qu'il ne se dessèche. Le terreau de pépinière est plus susceptible de se dessécher en raison de sa composition élevée en tourbe.
- Appuyez fermement avec la main autour de la base du tuteur pour le fixer en place.
- Retirer toutes les étiquettes, les drapeaux, etc. du tuteur et les collecter en vue d'une élimination hors site.

3.3 Greffons

- Utiliser une pelle pour planteurs d'arbres (idéal)
- Enfoncez la lame de la pelle dans le sol. Veillez à ce que la profondeur de l'extrémité de la pelle soit légèrement supérieure à la hauteur du greffon.
- Déplacez la pelle d'avant en arrière tout en l'enfonçant dans le sol afin d'ouvrir un espace.
- Veillez à ce que l'espace créé soit vertical, ce qui permettra de positionner le greffon verticalement, et suffisamment profond pour que le greffon entier s'insère sous la surface du sol.
- Retirer l'emballage/le pot en plastique du greffon.
- Une fois que l'espace est suffisamment grand, éloignez la pelle de vous et insérez la motte du greffon dans l'espace tout en retirant la lame de la pelle.
- Veillez à ce que le greffon soit bien fixé à la base de l'espace, qu'il soit bien droit et qu'au moins 2/3 de la croissance aérienne (tiges/feuilles) soit visible au-dessus de la surface du sol. L'accès à la lumière du soleil est essentiel à la survie du greffon, c'est pourquoi les parties aériennes du greffon ne doivent pas être enterrées lors de la plantation.
- En exerçant une légère pression du pied, marcher doucement sur la surface du sol entourant le greffon pour le fixer en place et minimiser les espaces entre le matériel du sol et la motte de racines.
- Si l'on ne dispose pas d'une pelle pour planter les arbres, les greffons peuvent être installés de la même manière que les plantes en pot.

3.4 Clôture et protection contre les castors

- Une clôture d'exclusion pour les castors sera installée le long du pied des plantations dans la zone 1. Elle s'étendra jusqu'au sommet de la berge à chaque extrémité de la zone de plantation.
- La clôture d'exclusion pour les castors aura une hauteur de 3 pieds et les trous ne seront pas plus grands qu'un pouce de diamètre. Du fil de fer sera utilisé (pas de grillage à poule).

- La clôture d'exclusion pour les castors sera installée à l'aide de barres d'armature ou de poteaux en T au moins tous les 10 pieds ou plus près si nécessaire.
- Les arbres situés dans le secteur du projet seront entourés du même fil de fer que ci-dessus. Le fil ne sera pas fixé aux arbres, mais piqueté au sol autour de l'arbre. Les fils seront installés en laissant de la place à l'arbre pour qu'il puisse grandir.

Lieu historique national du Ranch-Bar U - Sommaire des coûts de toutes les activités du secteur 4,5,6,7,8,9,11,13,14

Annexe A – Bordereau des prix unitaires

****Les prix doivent être renseignés selon l'Annexe B - Base de paiement.****

NO.	ITEM	UNITÉ	QTÉ.	PRIX UNITAIRE	TOTAL
A	DIVISION 01 - GÉNÉRAL:				
2	Infrastructures de construction (Section 01 52 00 - Infrastructures de construction)	l.s.	1		
3	Mobilisation / Démobilisation	l.s.	1		
SOUS-TOTAL A:					

C	DIVISION 32 - LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS:				
Entretien paysagé (section 32 01 90 - Entretien paysagé)					
4	Entretien paysagé pendant la période de garantie et de suivi (mesure par année)	ch.			
Préservation des arbres et arbustes (Section 32 01 19.13 - Préservation des arbres et arbustes)					
5	Fil de fer autour des arbres	ch.	674		
Matériel végétal - Fournir et installer (Section 32 93 10 - Matériel végétal)					
6	<i>Amelanchier alnifolia</i> - Amélanchier à feuilles d'aulne - #1 Cont.	ch.	772		
7	<i>Elaeagnus commutata</i> - Chalef argenté - #1 Cont.	ch.	829		
8	<i>Prunus virginiana</i> - Cerisier de Virginie - #1 Cont.	ch.	772		
9	<i>Salix bebbiana</i> - Saule de Bebb - #1 Cont.	ch.	2435		
10	<i>Salix bebbiana</i> - Saule de Bebb - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut	ch.	363		
11	<i>Symphoricarpos occidentalis</i> - Symphorine de l'ouest - #1 Cont.	ch.	177		
12	<i>Populus balsamifera</i> - Peuplier baumier - #1 Cont.	ch.	2038		
13	<i>Populus balsamifera</i> - Peuplier baumier - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut	ch.	315		
14	<i>Cornus stolonifera</i> - Cornouiller stolonifère - #1 Cont.	ch.	772		
15	<i>Salix exigua</i> - Saule de l'intérieur - #1 Cont.	ch.	1677		
16	<i>Salix exigua</i> - Saule de l'intérieur - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut	ch.	549		
17	<i>Salix lutea</i> - Saule jaune - #1 Cont.	ch.	400		
18	<i>Salix lutea</i> - Saule jaune - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut	ch.	363		
19	<i>Salix petiolaris</i> - Saule à long pétiole - #1 Cont.	ch.	14		
20	<i>Salix petiolaris</i> - Saule à long pétiole - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut		200		
21	<i>Elymus piperii</i> - Élyme de rivage - bouchon 180cc	ea.	320		
22	<i>Potentilla fruticosa</i> - <i>Potentille frutescente</i> - #1 Cont.	ea.	71		
23	<i>Rosa woodsii</i> - <i>Rosier de Woods</i> - #1 Cont.	ea.	149		
Clôture de protection contre les castors - Fournir et installer (Section 32 93 10 - Matériel végétal)					
24	Clôture de protection contre les castors	l.m.	550		
SOUS-TOTAL C:					

COÛT TOTAL:

5% TPS	
COÛT TOTAL SOUMISSIONNÉ	

SOU MIS PAR (NOM & ADRESSE):	SCEAU:
SIGNATURE & NOM:	DATE:

Lieu historique national du Ranch-Bar U - Sommaire des coûts de toutes les activités des secteurs 1, 6, 11 et 12

Annexe A – Bordereau des prix unitaires

NO.	ITEM	UNITÉ	QTÉ.	PRIX UNITAIRE	TOTAL
A	DIVISION 01 - GÉNÉRAL:				
1	Environmental Procedures (Section 01 35 43 - Environmental Procedures)	I.s.	1		
2	Construction Facilities (Section 01 52 00 - Construction Facilities)	I.s.	1		
3	Mobilization / Demobilization	I.s.	1		
SOUS-TOTAL A:					

C	DIVISION 32 - LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS:				
Entretien paysagé (section 32 01 90 - Entretien paysagé)					
4	Entretien paysagé pendant la période de garantie et de suivi (mesure par année)	ch.			
Préservation des arbres et arbustes (Section 32 01 19.13 - Préservation des arbres et arbustes)					
5	Fil de fer autour des arbres	ch.	674		
Matériel végétal - Fournir et installer (Section 32 93 10 - Matériel végétal)					
6	<i>Amelanchier alnifolia</i> - Amélanchier à feuilles d'aune - #1 Cont.	ch.	225		
7	<i>Elaeagnus commutata</i> - Chalef argenté - #1 Cont.	ch.	225		
8	<i>Prunus virginiana</i> - Cerisier de Virginie - #1 Cont.	ch.	112		
9	<i>Salix bebbiana</i> - Saule de Bebb - #1 Cont.	ch.	112		
10	<i>Salix bebbiana</i> - Saule de Bebb - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut	ch.	113		
11	<i>Symphoricarpos occidentalis</i> - Symphorine de l'ouest - #1 Cont.	ch.	112		
12	<i>Populus balsamifera</i> - Peuplier baumier - #1 Cont.	ch.	0		
13	<i>Populus balsamifera</i> - Peuplier baumier - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut	ch.	674		
14	<i>Cornus stolonifera</i> - Cornouiller stolonifère - #1 Cont.	ch.	112		
15	<i>Salix exigua</i> - Saule de l'intérieur - #1 Cont.	ch.	0		
16	<i>Salix exigua</i> - Saule de l'intérieur - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut	ch.	674		
17	<i>Salix lutea</i> – Saule jaune - #1 Cont.	ch.	112		
18	<i>Salix lutea</i> – Saule jaune - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut	ch.	113		
19	<i>Salix petiolaris</i> - Saule à long pétiole - #1 Cont.	ch.	112		
20	<i>Salix petiolaris</i> - Saule à long pétiole - 0,7 gallon tuteur enraciné de 1 m de haut		113		
21	<i>Elymus piperii</i> - Élyme de rivage - bouchon 180cc	ch.	168		
Clôture de protection contre les castors - Fournir et installer (Section 32 93 10 - Matériel végétal)					
22	Clôture de protection contre les castors	I.m.	225		
SOUS-TOTAL C:					

COÛT TOTAL:	
5% TPS	
COÛT TOTAL SOUMISSIONNÉ:	

SOUMIS PAR (NOM & ADRESSE):

SCEAU:

SIGNATURE & NOM:

DATE: